



---

## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro  
277-26-006 modifiant le Règlement 277-23-002  
sur la démolition d'immeubles

---

1. Lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2026, le conseil a, par l'adoption de sa résolution 2026-06-124 adopté le *projet de règlement numéro 277-26-006 modifiant le Règlement 277-23-002 sur la démolition d'immeubles*.
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement sur la démolition d'immeubles.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
  - **DATE** : le mercredi 8 juillet 2026
  - **HEURE** : 19 heures
  - **LIEU** : Salle de l'Institut Canadien, 16 rue Saint-Pierre
4. Au cours de cette assemblée, nous expliquerons ce projet de règlement et entendrons les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 405, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ou sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante :  
[www.saint-charles-sur-richelieu.ca](http://www.saint-charles-sur-richelieu.ca)

DONNÉ À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, CE 8 juin 2026

*Nathalie Cliche*

---

Nathalie Cliche  
Greffière-trésorière